

**PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL**  
**17 janvier 2019 – 8 h 00 à 16 h 00**

Présents : Haley Flaro, Douglas Jones, Julie Marr, Tina Soucy, Hector Losier, Jim Stanley, Donna McNeill, Michael MacMullin, Gaëtan Guérette et Lucien Sonier.

Absent :

Membres du personnel présents : Sonia Lanteigne et Susan Layton.

Membres du personnel présents pendant une partie de la réunion : Sandra Donnelly, Laragh Dooley, Scott Allaby et Carolyn MacDonald.

Également présent pendant une partie de la réunion : Daryl Wilson (expert-conseil).

**1 Adoption de l'ordre du jour**

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 17 janvier 2019 soit adopté tel qu'il a été modifié.*

**2 Approbation des procès-verbaux de la réunion des 29 et 30 novembre 2018**

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Le procès-verbal de la réunion du conseil des 29 et 30 novembre soit approuvé tel qu'il a été rédigé.*

**3 État des mesures découlant de la réunion des 29 et 30 novembre 2018**

**4 Moment de sécurité**

La présidente du conseil par intérim rappelle l'importance de boire beaucoup d'eau et de rester hydraté, en particulier pendant les périodes occupées et stressantes.

**5 Déclaration de conflits d'intérêts**

La présidente du conseil par intérim demande aux membres du conseil ayant des conflits d'intérêts découlant de l'ordre du jour de la réunion de déclarer ces conflits. Un conflit est déclaré au sujet d'une question de ressources humaines au point 9.

**6 Séance à huis clos**

## 7 Résolutions en bloc

- a) Révisions apportées aux attributions du Comité de gouvernance
- b) Approbation des signataires autorisés
- c) Traduction de la Politique 21-106 – Avis d'accident et demande de prestations, de la Politique 21-111 – Critères d'admissibilité – Maladies professionnelles et de la Politique 21-250 – Diminution physique permanente

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Les points des résolutions en bloc soient approuvés comme ils ont été présentés.*

## 8 Rapport de la présidente du conseil par intérim

La présidente du conseil par intérim souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

- a) La présidente du conseil par intérim aborde les points suivants :
  - i. Les prochaines étapes quant à la réalisation de la grille de compétences du conseil et à sa diffusion aux membres du conseil par voie électronique
  - ii. Les possibilités de formation pour les logiciels Diligent et Diligent Messenger
  - iii. Le plan de travail du conseil, qui fera l'objet d'un point dans le rapport du président du conseil à toutes les prochaines réunions du conseil

## 9 Mise à jour du Comité des ressources humaines et de la rémunération

### a) Buts, objectifs et indicateurs de rendement pour 2019

Le personnel présente les indicateurs de rendement clés fondés sur le plan stratégique. Le conseil discute de la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant l'analyse comparative pour les indicateurs qui ont été indiqués comme « données de référence » pour l'année 2019.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Les indicateurs de rendement clés soient approuvés, à condition que des renseignements supplémentaires soient fournis, en particulier pour les données de référence, à mesure que ces renseignements deviennent disponibles.*

### b) Mise à jour de la structure organisationnelle

#### i. Recommandation en matière de rémunération liée à la réorganisation

Un membre du conseil quitte la salle pendant cette discussion en raison d'un conflit d'intérêts déclaré.

Les membres du conseil posent un certain nombre de questions concernant les répercussions sur les employés, les considérations financières et les risques juridiques pour Travail sécuritaire NB.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La direction reviendra avec des renseignements supplémentaires sur le point 9b)(i) qui permettront une analyse plus approfondie sur les plans des finances et des risques.*

Après une discussion plus approfondie sur le rôle du conseil quant à ce genre de questions, une deuxième motion est adoptée comme suit :

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La motion susmentionnée soit révoquée et la décision sur le point 9b)(i) soit remise à la direction, car il s'agit d'une question opérationnelle, et l'ordre du jour soit révisé pour que le point 9(b)(i) y soit noté comme point d'information.*

**c) Modèle d'évaluation du rendement du président et chef de la direction**

Le conseil examine les composantes et le format du modèle d'évaluation du rendement du président et chef de la direction, et discute du processus à suivre pour procéder à cette évaluation.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Le modèle d'évaluation du rendement du président et chef de la direction soit approuvé tel qu'il a été présenté. De plus, la présidente du conseil par intérim et le président du Comité des ressources humaines et de la rémunération procéderont à l'évaluation du président et chef de la direction.*

**10 Renseignements généraux sur le processus d'élaboration des politiques révisé**

Daryl Wilson fait une présentation intitulée « The Board's Role in Developing Policy » (Le rôle du conseil dans le cadre de l'élaboration de politiques), qui comprend un examen des politiques de gouvernance applicables et une analyse du rôle du conseil dans l'élaboration de politiques.

**11 Assurance des administrateurs et des dirigeants**

Un résumé est fourni sur la couverture offerte par l'assurance des administrateurs et des dirigeants de Travail sécuritaire NB; les prestations; et les prochaines étapes pour la souscription de cette assurance pour les administrateurs et les dirigeants de Travail sécuritaire NB.

**12 Nouvelle politique**

**a) Violence et harcèlement**

Dans le cadre de l'examen des politiques, le personnel fournit des renseignements sur les dispositions législatives qui exigent cette politique ainsi que sur les exigences législatives applicables dans les autres provinces.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Le Comité des ressources humaines et de la rémunération recommande au conseil d'approuver la Politique 33-100 – Violence et harcèlement, en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019.*

**b) Nouvelle directive sur les frais de déplacement**

La direction présente des révisions aux politiques concernant les frais de déplacement du conseil, recommandant l'harmonisation avec les taux du gouvernement du Nouveau-Brunswick, conformément à la recommandation formulée dans le rapport de la vérificatrice générale.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*Pour donner suite à la recommandation de la vérificatrice générale, le Comité des ressources humaines et de la rémunération recommande au conseil d'approuver les modifications aux politiques suivantes :*

*Approuver la Directive 32-407.01, intitulée Dépenses – Membres du conseil d'administration et employés non syndiqués (diffusion 16) et révoquer la diffusion 15*  
*Révoquer la Politique 32-401 – Dépenses, allocations et indemnités journalières des membres à temps partiel du conseil d'administration (diffusion 6*  
*Révoquer le Barème des frais 39-205 – Barème des dépenses et allocations des membres à temps partiel du conseil d'administration (diffusion 12)*

### **13 Mises à jour des politiques à la suite de modifications législatives**

#### **a) Détermination de l'admissibilité continue à des prestations pour perte de gains**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui prévoit que les prestations prennent fin lorsqu'une condition personnelle qui entre en jeu devient la cause principale de l'incapacité du travailleur à retourner au travail ou à participer à sa réadaptation. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La Politique 21-214 (diffusion 2) – Détermination de l'admissibilité continue à des prestations pour perte de gains » soit approuvée et la diffusion 1 soit révoquée.*  
*La Politique 25-010 – Conditions personnelles non indemnifiables qui entrent en jeu pendant la réadaptation, diffusion 4, soit également révoquée.*

#### **b) Conditions préexistantes**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui établit que lorsqu'une blessure aggrave une condition préexistante, une indemnité est payable lorsqu'elle est raisonnablement attribuable à cette blessure. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La Politique 21-101– Conditions préexistantes (diffusion 5) soit approuvée et la Politique 21-101, intitulée Critères d'admissibilité – Conditions préexistantes (diffusion 4) soit révoquée.*

### **14 Mises à jour des politiques à la suite de modifications législatives (suite)**

#### **a) Attribution des coûts de réclamation**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui précise que seuls les coûts associés à l'aggravation d'une condition préexistante sont payés à partir du fonds. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La Politique 21-300 – Attribution des coûts de réclamation (diffusion 7) soit approuvée et la diffusion 6 de cette politique soit révoquée.*

**b) Prise de décision**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui a conféré à Travail sécuritaire NB la compétence exclusive d'établir des politiques et de déterminer le droit aux prestations. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La Politique 21-113 – Prise de décision (diffusion 4) soit approuvée et la diffusion 3 soit révoquée.*

**c) Aide médicale – Principes**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, donnant à Travail sécuritaire NB le pouvoir de déterminer la nécessité, la nature et la suffisance de l'aide médicale qu'il versera. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La Politique 25-001, intitulée Aide médicale – Principes soit approuvée (diffusion 7) et la diffusion 6 soit révoquée.*

**15 Mises à jour des politiques à la suite de modifications législatives (suite)**

**a) Calcul de l'indemnité**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, prévoyant la réduction de la période d'attente ainsi que deux nouveaux critères pour mettre fin aux prestations. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*La Politique 21-210 – Détermination du salaire moyen (diffusion 4) soit approuvée et la Politique 21-210 – Calcul de l'indemnité (diffusion 3) soit révoquée.*

**b) Période d'attente**

Des mises à jour ont été apportées à cette politique à la suite d'une modification législative apportée en décembre 2018, qui réduit la période d'attente à deux jours à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et à un jour à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et l'élimine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. De plus, la politique a été revue pour supprimer des procédures administratives.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**  
*La Politique 21-211 – Période d'attente non payée (diffusion 3) soit approuvée et la diffusion 2 soit révoquée.*

**16 Consultation auprès des intervenants**

La direction passe en revue les méthodes actuelles d'engagement des intervenants par les membres du conseil et propose un nouveau processus à cet égard.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Travail sécuritaire NB organisera les réunions du conseil en rotation dans l'ensemble de la province et tiendra des réunions avec les intervenants pour comprendre leurs idées et leurs préoccupations, et obtenir leurs commentaires.*

**17 Mise à jour sur les finances**

Le principal agent financier par intérim fait une présentation sur les résultats préliminaires de fin d'exercice 2018.

**Sur motion dûment présentée, appuyée et approuvée, il est unanimement résolu que :**

*Le rapport du principal agent financier par intérim soit reçu tel qu'il a été présenté.*

**18 Mise à jour du président et chef de la direction**

Le président et chef de la direction fait le point sur des questions relatives au personnel et les prochaines étapes concernant les modifications législatives proposées.

**19 Ajournement**

MOTION D'AJOURNEMENT